

=====  
n° 2023-T-67

**RELATIF A LA CIRCULATION ET AU  
STATIONNEMENT**

-----  
modifiant temporairement l'arrêté n°5 du 15 février 1999

Le Maire de la Commune de Métabief,

Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 36 R 44, R 53-2 et R 225,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande du Comité des fêtes pour la manifestation « Noël 2023 » Place X. Authier,

Considérant que pour sécuriser l'accès des différents usagers de la voie publique à cet endroit, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

**ARRÊTE :**

**Article 1. - CIRCULATION PLACE X. AUTHIER**

La circulation et le stationnement seront modifiés comme suit sur la place X. Authier, du 15/12/2023 au 17/12/2023.

Mise en place d'une zone réservée aux piétons.

